

Quelques règles sur l'affouage

L'affouage communal est défini dans le code forestier comme un mode de jouissance des produits des forêts communales. Il est proposé par la commune à ses habitants afin qu'ils bénéficient de bois de chauffage pour **leurs besoins domestiques propres**.

Le terme puise ses origines dans l'ancien français « fouage » qui désignait le foyer. Les bénéficiaires de l'affouage sont appelés des « affouagistes ».

Par délibération, le conseil municipal décide du volume attribué à chaque affouagiste. Ce volume doit être en rapport avec des besoins domestiques (code forestier) de manière à éviter le risque de commerce illégal de bois. En pratique, les volumes délivrés doivent rester inférieurs à 30 stères.

Suite à la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 n°2010 -788 (article 93), il est interdit aux affouagistes de revendre les bois d'affouage, délivrés par la commune.

Un adjoint municipal s'inquiète du trop grand nombre de lots de certains affouagistes et un autre adjoint aimerait que les affouages puissent se donner seulement entre membres d'une même famille.

Pour le maire, le nombre de lots pourrait être limité à cinq par affouagiste.

Il est assez difficile de réglementer l'affouage et il faut que chacun fasse preuve de bon sens en n'abusant pas de lots trop importants.

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

<http://senaide88.e-monsite.com>

De nombreux habitants relèvent le manque d'entretien de certaines rues du village ou même du cimetière. On peut constater des hautes herbes non fauchées, des tas de terre sur les trottoirs (ce qui a déjà occasionné la chute d'un habitant), des excréments ou des caniveaux non balayés.

Il est fort dommage de constater le manque de propreté général et le peu de fleurissement de notre village !!!

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

La petite gazette senaidoise n° 15 (Septembre 2 016)

Voici une nouvelle gazette automnale avec de nombreux articles et une avancée nouvelle qui devrait réjouir les internautes.

En effet, grâce à nos interventions auprès du Député, du Préfet, du Président du Département et de la Secrétaire d'Etat au numérique, les choses avancent. Alors qu'en Novembre 2015, rien ne semblait possible pour Senaïde, d'après Alain Roussel, aujourd'hui des solutions apparaissent !!! A suivre ...

Nous adressons nos plus vives félicitations aux heureux lauréats de Senaïde.

Bravo à Mathilde Garnier et Amandine Kaarsberg qui ont obtenu le Bac S **avec mention Très Bien** et aussi un bravo aux trois lauréats du Brevet des Collèges :

Alizée Bouvier (**mention très bien**), Delphine Cornitte et Matthieu Thouvenot.

Courage à eux tous dans leurs futures études...



L'effectif des sapeurs-pompiers vient de s'agrandir avec l'arrivée d'un nouveau membre en la personne de Romain Thouvenot.

Ce jeune Senaïdois a fait sa préparation en Haute-Marne mais rejoint le corps des sapeurs-pompiers de Senaïde, Ainvelle et Isches.

Bonne intégration au sein de cette équipe.

Deux décès ont encore endeuillé le village. Nos condoléances vont aux familles d'Arlette Michaux, née Valentin et Henriette Leménager, née Pierdon. Que ces familles trouvent tout le réconfort auprès des leurs.

Deux baptêmes ont permis le 16 Juillet 2016 de consacrer Maëlyne Bernier et Emma Sauvageot. Toutes nos félicitations à ces deux familles qui permettent à Senaïde de rester un village relativement jeune et à nous de tout faire pour inciter de jeunes ménages à s'y installer.

Ont participé à l'élaboration, au financement et à la distribution de cette gazette Hélène Bouvier, Josiane Defrain, Jacques Fourcade, Stéphane Menestrel et Michel Pierdon.